



## Newsletter SFMT/ASMT - mai 2013

---

### Avant-propos

#### Chères et chers collègues,

„Etre tranquille, écouter, laisser résonner, s'étonner“. Ces mots évoquent pour moi un travail, voire même le travail essentiel, lors d'une séance de musicothérapie. Dans notre monde agité, occupé et à courte vue, s'engager sans préparation dans une rencontre avec quelque chose d'inconnu n'est pas toujours facile, en particulier quand une certaine routine s'installe. Peut-être est-ce justement pour cela que redonner toujours et encore de l'espace à l'écoute est si précieux. L'AG de l'ASMT constitue la plus grande partie de cette Newsletter. Malgré le retour régulier de l'AG dans le cycle saisonnier, nous espérons que l'une ou l'autre de ces informations vous servira. La citation est d'ailleurs tirée du livre „Pöpper - Musizieren mit einem behinderten Freund („Pöpper-Faire de la musique avec un ami handicapé“, *ndlt*), dont Gerda Bächli a écrit le texte. Je l'ai découverte dans la nécrologie rédigée par Sandra Lutz pour Gerda Bächli.

Avec mes cordiales salutations  
**Votre Matthias Andenmatten**

Trad.: ABL

---

### Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'ASMT

16 mars 2013, Forum Altenberg Berne,  
9.30 – 12.15

Il faisait un magnifique temps d'hiver ensoleillé quand 35 membres se sont rendus à l'assemblée générale, 24 s'étaient excusés. S'ajoutaient encore deux visiteurs du Québec, Canada: Elisabeth Arie et Julien Peyrin, qui nous ont proposé l'après-midi une formation continue sur leur travail musicothérapeutique au Canada.

Après un chant de bienvenue africain introduit par Anne Bolli Lemièrre, notre présidente Ursula Wehrli Rothe a procédé à l'accueil. Elle a remercié Dorothee Hauser pour la traduction et l'organisation de cette journée. Elena Salviato et Jacqueline Léon ont été nommées scrutatrices. Elles ont compté, afin de préparer les votes, 31 membres ordinaires, 3 associés, 1 membre de soutien.

#### 1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour, complété par la demande de la commission éthique ainsi que par 2 autres demandes traitées sous divers (appel d'Elena Salviato, journée de formation continue ASMT 2013, comité) a été accepté à l'unanimité.

#### 2. Acceptation du PV de l'AG 2012

Le PV de l'AG 2012 a également été accepté à l'unanimité.



#### 3. Rapport annuel 2012

Dans son rapport annuel, la présidente a tiré de l'année 2012 un bilan positif. Elle a commencé par évoquer le « vent frais au sein du comité ». Il ressort de ce rapport que beaucoup de changements et activités des différentes commissions sont inclus dans le changement et planifient des projets futurs. Dans le courant de cette année, les principaux sujets de politique professionnelle seront l'implantation de la profession de musicothérapeute ainsi que sa reconnaissance par les caisses maladie complémentaires. L'association essaie de faire avancer le

premier point en collaboration avec ses membres, ceux de la ZHdK et avec un soutien juridique. Il s'agit pour le moment de faire connaître les différentes possibilités suisses de qualification professionnelles (par la voie d'une école professionnelle ou un titre de haute école) aux différentes instances décisionnelles (CdC = Conférence des gouvernements cantonaux, CDAS = Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, CDS = Conférence suisse des directrices et directeurs de la Santé).

Pour la reconnaissance par les assurances maladie complémentaires, il faut effectuer de nouvelles demandes d'acceptation dans le catalogue des méthodes remboursées par les assurances complémentaires.

L'association a admis, l'année dernière, 6 membres associés, 1 membre de soutien et 20 membres ordinaires, ainsi qu'enregistré 10 démissions et 4 exclusions pour non paiement de la cotisation annuelle.

Le rapport d'Ursula Wehrli est accepté à l'unanimité, sous les applaudissements de l'AG.

#### **4. Rapports des commissions**

##### **Déléguée EMTC**

La déléguée EMTC présente son rapport annuel et fait un tour d'horizon des différentes tâches et commissions. Elle attire l'attention sur le 9e congrès de musicothérapie EMTC du 7-10 août 2013 à Oslo et du congrès WFMT du 5 au 12 juillet 2016 à Vienne. Dans deux pays, des guerres de tranchées ont lieu entre les formations anthroposophiques et les associations de musicothérapie. La sphère d'action de l'EMTC s'élargissant, la Slovaquie a pu être accueillie au cours de l'année dernière comme nouveau pays membre. En ce qui concerne la politique professionnelle en Suisse, Heidi Fausch constate que, si les caisses d'assurances maladie dirigent toujours la scène, la comparaison internationale montre que la possibilité de remboursement directe sous cette forme est unique et, jusqu'à un certain point, luxueuse.

Heidi Fausch prend congé avec la présentation d'un diaporama plein d'images souvenirs de son parcours à la EMTC ; un chemin aussi passionnant qu'enrichissant, même s'il a parfois été aussi astreignant et a exigé un énorme travail.

Le comité de l'association remercie chaleureusement Heidi pour son engagement et lui offre pour ce faire la mention - donnée pour la toute première fois - de membre d'honneur à vie ASMT.

Heidi Fausch transmet sa charge de déléguée à Bettina Kandé-Staehelin, qui se présentera dans la prochaine Newsletter.



##### **Commission de la formation continue**

Dans la suite de ce départ émouvant, ceux de Beatrice Neidhart qui quitte la commission de la formation continue ainsi que Martin Schlanstein. Responsables de cette tâche qu'ils ont accomplie depuis plusieurs années, ils ont été applaudis par la Présidente et les membres et ont rendu leur tablier. Comme candidate à ce poste, Friederike Haslbeck s'est portée, fort heureusement, volontaire. Il est prévu qu'elle organise avec une autre personne, voire aussi avec la Commission éthique, une journée de formation ASMT en novembre.

##### **Commission éthique**

Le rapport de la commission éthique est présenté par Nicole Droin. Heureusement, aucun cas en rupture avec le code éthique n'a été annoncé pendant l'année écoulée. Déclenchés par la demande de financement d'une formation continue interne d'éthique, laquelle a été refusée par le comité dans un premier temps, il y a eu des désaccords entre le comité et la commission éthique au sujet de cette demande. Ce refus a été incompréhensible pour la commission éthique et a débouché de part et d'autre sur un besoin de clarification. Au vu du bilan positif de l'année, la demande de financement a été par la suite acceptée. En accord avec le comité, la commission éthique a décidé de soumettre la question de leur financement à l'AG, et ont ajouté ainsi un point à l'ordre du jour.

##### **5. La commission éthique demande une modification du règlement éthique**

La commission éthique soumet la proposition de deux modifications du règlement éthique. La première concerne la possibilité de formation continue et soulève la question

si le droit à une formation continue régulière doit figurer dans le règlement, même au cas où aucun cas ne soit à traiter. Le comité n'étant pas tout à fait au clair à ce sujet, il décide de demander aux membres quelle commission éthique ils souhaitent.

Ursula Wehrli explique l'attitude plutôt sceptique du comité par les pratiques des associations des musicothérapeutes étrangères (par ex. DGMT, association allemande des musicothérapeutes), qui ne fonctionnent que lorsqu'un cas se présente. En même temps, le comité constate l'engagement de la commission, engagement qu'il souhaite aussi valoriser. La discussion avec les membres revêt donc une grande importance.

Nicole Droin nous informe, répondant en cela à la question de Pierre Debaz, qu'une juriste (qui faisant précédemment partie de la commission éthique) peut être consultée en cas de besoin.

Sandra Lutz plaide pour une professionnalisation de la commission éthique, car l'orientation des standards des psychothérapeutes (Chartre suisse pour la psychothérapie et ASP) vers un perfectionnement des traitements ambulatoires est enviable, et suppose à l'avenir de prévoir un besoin accru de conseils juridiques et éthiques.

Heidi Fausch lance que des sujets éthiques devraient être proposés sous forme de formation continue au comité ainsi qu'à toute l'association. Nicole Droin remarque que la commission éthique a déjà fait cette proposition au comité, lequel n'a pourtant approuvé que partiellement cette idée.

La deuxième proposition supplémentaire concerne le budget de la commission éthique. Elle réclame un budget propre qui devrait être voté spécialement chaque année à l'AG. Le budget propre est accepté par tous dans la discussion. L'AG émet cependant l'opinion que le budget pour la formation éthique devrait être intégré au budget ASMT. Heidi Fausch complète en disant que chaque commission peut faire une demande de budget à l'AG, même si celui-ci a été refusé par le comité.

Il s'avère finalement qu'un complément au règlement ne doit pas être soumis à votation: d'abord parce que le règlement éthique (selon les statuts) ne doit pas être approuvé par l'AG, ensuite parce que la formulation n'est pas suffisamment claire pour tous. La discussion servira donc au comité de ligne directrice pour la suite.

Ursula Wehrli résume pour conclure que les membres désirent une commission éthique compétente et que le comité prendra les

futures demandes de la commission éthique en considération.

## **6. Comptes 2012, rapport des vérificateurs des comptes, décharge du comité**

Matthias Andenmatten présente, en tant que trésorier, les comptes 2012 et informe l'AG que la vérificatrice interne Katharina Binetti a malheureusement été introuvable. Un membre fait savoir au trésorier que Katharina Binetti se trouve momentanément en voyage en Inde.

Sandra Lutz fait la demande que les indemnités aux commissions soient à l'avenir présentées séparément dans les comptes annuels, pour plus de transparence. Astrid Lorz lit le rapport du vérificateur externe professionnel Marcel Stemmer et les comptes de l'année 2012 sont unanimement approuvés, malgré un bilan manquant (mais retrouvé en cours d'AG et montré à tous les membres).

## **7. Budget 2013**

Le budget 2013 et, en lien avec celui-ci, le maintien du montant des cotisations des membres sont approuvés également à l'unanimité.

## **8. Demande de la ZHdK (*Haute Ecole Art et Musique de Zürich, qui forme au Master et MAS en musicothérapie clinique, ndlt*) sur la modification du nombre d'heures d'expérience de soi / thérapie personnelle**

Suite aux modifications de la loi professionnelle des psychologues et psychothérapeutes (PsyG), la ZHdK soumet à la discussion une réduction des heures d'expériences de soi/thérapie personnelle exigées pour l'admission des membres ordinaires ASMT. Devons-nous, à l'avenir, avoir des exigences supérieures à celles des associations de psychothérapie ou cela fait-il sens de modifier vers le bas ces exigences ? La ZHdK fait 2 propositions : ou, comme c'est le cas de la EMTC, la correction s'opérerait de 300 à 200 heures dont au moins 50 heures de musicothérapie didactique (séances individuelles), ou alors, comme c'est le cas dans la PsyG : 150 heures d'expérience de musicothérapie dont au moins 50 en séances individuelles devront être effectuées.

## **9. Divers**

Elena Salviato lance un appel à des musicothérapeutes pour créer un groupe de travail avec elle et d'autres thérapeutes (ergothérapie, physiothérapie, logopédistes, art-thérapie,...) pour lutter ensemble pour une

reconnaissance de ces professions. Des avis sont exprimés, que cela ne fait pas de sens de s'associer à d'autres thérapeutes, la musicothérapie devant suivre sa voie. Une membre romande pointe alors les différences de situation entre la Suisse allemande et la Suisse romande. Finalement, l'opinion se forge parmi l'assemblée que l'important est qu'Elena Salviato coordonne son action avec le comité et que les membres et l'ASMT adoptent une ligne directrice commune.

Il ne reste plus de temps pour traiter le deuxième point des divers, la formation continue ASMT 2013. Le comité l'organisera en tenant compte des avis émis, et particulièrement concernant la thématique de l'éthique.

L'assemblée générale se termine à 12h30, avec un bon quart d'heure de retard.

Zürich, 17 mars 2013

**Rahel Sutter**, procès verbal

Ursula Wehrli, présidente

Trad.:ABL

---

## Rapport annuel 2012

### Chers membres,

Au terme de ma première année en tant que présidente, il est de mon devoir de rédiger le rapport annuel de l'ASMT. Grâce au précieux appui de notre ancienne présidente Astrid Lorz Zitzmann qui n'a pas hésité à répondre à toutes mes questions, tout ce qui avait été pris en main a pu être poursuivi et l'année a été pour moi particulièrement passionnante.

Regardons à présent les événements qui ont marqué la vie de notre association. Lors de la dernière assemblée générale, placée sous le signe de nombreux changements personnels et structurels, Astrid Lorz avait évoqué le *vent nouveau* qui soufflait sur l'association. Pour commencer, je tiens à mentionner qu'en mars 2012 nous avons enfin trouvé en Anne Bolli Lemièrre la représentante romande tant attendue au sein du comité. En introduisant la tournure d'esprit francophone dans nos discussions, elle nous permet de franchir le Röstigraben. Une autre membre très engagée de notre comité est Rahel Sutter, qui représente avec beaucoup d'élan la nouvelle génération de musicothérapeutes et qui s'intéresse tout particulièrement à la recherche. Le secrétariat bilingue de l'ASMT est nouvellement assuré par Dorothee Hauser, une chanteuse professionnelle très intéressée à tout ce qui se passe au sein de notre association. Elle assume une grande partie de notre travail et de par

sa nature spontanée et vive, elle entretient de très bons contacts avec les membres. Le fait qu'elle soit bilingue (allemand/français) facilite d'autre part le dur travail de traduction. Parmi tous ces „nouveaux“, il ne faut en aucun cas oublier Matthias Andenmatten qui, en tant que „vieux“ membre du comité, assure avec moi la pérennité de tout ce qui a fait ses preuves jusqu'ici. Grâce à la diversité de l'équipe, les commissions ont pu être constituées selon les ressources personnelles et les travaux ont pu être poursuivis sans interruptions. En résumé, on peut dire que la nouvelle composition du comité a positivement influencé le travail.

Une nouveauté, également annoncée lors de l'assemblée générale 2012, concerne la comptabilité de l'ASMT. Le Bürozentrum Rossfeld à Berne, qui emploie des personnes physiquement handicapées, s'occupe dorénavant avec notre caissier Matthias Andenmatten des finances de notre association. Il s'agit là d'une solution qui garantit la transparence et facilite le travail du caissier.

Il n'y a pas mal de nouvelles concernant la commission de politique professionnelle représentée par Anne Bolli et moi-même. Comme par le passé, la CASAT (Conférence des Associations Suisses des Art-Thérapeutes) s'est montrée très active sur le plan de la politique professionnelle, même après l'introduction de l'Examen Fédéral Supérieur (EFS) 2011 qui règlemente la profession d'art-thérapeute diplômé fédéral de spécialisations diverses (p.ex. art-thérapeute spécialisé en musicothérapie). Elle est parvenue à obtenir son propre numéro de méthode aussi bien auprès du RME qu'auprès de l'ASCA. Comme les art-thérapeutes sont très nombreux, ils parviennent à faire un bon travail de lobby. L'expérience faite au cours de l'année écoulée a montré qu'il est important de ne pas perdre de vue cette évolution et d'intervenir lorsqu'il existe un réel danger que la musicothérapie ne soit plus reconnue que par le biais du titre professionnel mentionné ci-dessus, car ceci conduit à une hiérarchisation erronée. L'an dernier, avec le soutien de la ZHdK, nous n'avons cessé d'insister, entre autres auprès du RME et de l'ASCA, sur le fait que le système éducatif en Suisse permet de suivre différentes voies de formation. Nous avons rappelé qu'outre le diplôme fédéral (d'art-thérapeute par exemple), il existe également un examen supérieur MAS de musicothérapie clinique reconnu sur le plan fédéral.

Anne Bolli s'est engagée tout particulièrement dans ce sens. Suite à une suggestion du membre de l'ASMT Elena Salviato

(Vaud), elle participe depuis l'automne 2012 aux négociations organisées par le ssp concernant un contrat collectif pour les art-thérapeutes et les professions apparentées. L'AVOP (Association Vaudoise des Organisations Privées) et des représentantes de professions sociales travaillent actuellement avec l'appui de divers syndicats à l'élaboration d'un tel contrat. C'est ainsi qu'Anne Bolli a constaté que la musicothérapie est encore peu reconnue (ou même inconnue) en Romandie. Ceci est dû entre autres au fait que la plupart des musicothérapeutes ne travaillent pas en tant que tels, mais sont employés dans leur professions premières, comme infirmiers / infirmières, pédagogues sociaux, etc. Dès l'année prochaine, nous voulons nous informer auprès d'un juriste sur les modalités et possibilités d'une reconnaissance de notre titre MAS dans le droit du travail.

Nous avons déjà mentionné dans notre Newsletter qu'en ce qui concerne la reconnaissance, très importante pour nos collègues indépendants, de la musicothérapie par les caisses-maladie, notre demande d'admission auprès d'Helsana dans la liste des méthodes des assurances complémentaires a été rejetée sur la base de critères peu clairs et ceci bien que notre dossier professionnel ait été reconnu par la personne qui en avait la charge. Notre dossier été même perdu entre temps. Elle nous a expliqué que la musicothérapie pourrait éventuellement être admise au début de l'année 2013 dans le paquet d'assurances complémentaires *Formes spéciales de traitements* dans lequel a déjà été intégrée la psychothérapie (indemnisation avec franchise: Fr.3'000.-/an). Lorsque j'ai réitéré ma demande, je n'ai cependant obtenu qu'une réponse très vague. Nous nous sommes également adressés à l'assurance Sanitas qui nous a elle aussi répondu de façon très évasive.

Au téléphone, j'ai souvent eu l'impression, lors de décisions positives de la part des assurances, que la chance joue un rôle plus important que des raisons objectives. Il vaut cependant la peine de tenir bon : nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir continuer à nous communiquer tout ce qui vous semble confus au sujet du remboursement de la MT par les caisses maladies, surtout lorsque vous êtes directement concernés ! En outre, nous avons l'intention de publier sur notre page d'accueil une liste des caisses qui assument les frais de musi-

cothérapie ambulatoire des thérapeutes reconnus par le RME ou l'ASCA.

Nous voulons également nous manifester encore auprès des caisses qui prennent en charge la MT anthroposophique dans le but de faire figurer sur leurs listes la MT dans sa globalité.

Bien sûr, vous avez tous remarqué que notre site internet a un nouveau visage. Nous en remercions très chaleureusement Rahel Sutter. Elle a investi beaucoup de temps pour créer cette nouvelle page d'accueil avec l'aide d'un informaticien. Rahel Sutter et Dorothee Hauser du secrétariat sont responsables de son entretien et de son actualisation permanente. Nous avons essayé aussi bien que possible de tenir compte de tous vos désirs et nous vous remercions dès maintenant pour toutes les suggestions que vous voudrez bien nous faire. Nous avons établi un formulaire sur lequel vous pouvez nous faire savoir ce que vous souhaitez. Nous avons aussi récupéré des textes issus de l'ancienne page d'accueil que nous actualisons et que nous adaptons par conséquent à notre site en langue française. Le domaine „membres“ constitue certainement une nouveauté importante. Celui ou celle qui, au terme d'un processus d'admission un peu compliqué, a réussi à s'inscrire, peut lui (ou elle)-même publier au tableau noir ses propres cours ou y trouver des offres actuelles d'emploi. Malheureusement, faute de ressources personnelles, nous n'avons pas pu satisfaire vos nombreuses demandes concernant un forum de discussion. En ce qui concerne l'agenda, nous n'annoncerons à l'avenir que les manifestations musicothérapeutiques importantes organisées par des centres de formation, des cliniques ou des associations professionnelles (p.ex. l'ASMT). Nous envoyons gratuitement et par courrier électronique tous les détails concernant les cours et les offres de nos membres et ceux-ci peuvent, comme nous l'avons mentionné auparavant, les placer au tableau noir. Une nouvelle rubrique intitulée „Apprendre à connaître la musicothérapie“ est actuellement en voie de réalisation. Elle figurera sur la page d'accueil sous „Musicothérapie“ et on pourra y trouver des cours accessibles à des personnes non-membres, intéressées par exemple aux formations de musicothérapie.

Il faut toujours beaucoup de temps pour réaliser des nouveautés. Nous pouvons cependant affirmer que grâce à Rahel et Dorothee les choses se passent bien, même s'il y a encore des progrès à faire.

Notre Newsletter rédigée par Matthias Andenmatten, a remplacé le bulletin et elle a paru trois fois au cours de l'année écoulée. Elle peut encore être développée, surtout en ce qui concerne votre active collaboration. Nous aimerions donc vous encourager à utiliser la Newsletter en nous faisant parvenir vos intéressantes contributions et en les rendant ainsi accessibles à tous. Suite à vos propositions, nous imprimerons de surcroît, après l'assemblée générale, une publication annuelle contenant le rapport annuel et les rapports de toutes les commissions. Cette publication pourra être obtenue auprès du secrétariat.

La commission de formation conduite sous l'égide de Beatrice Neidhart et Martin Schlanstein a organisé en septembre 2012 à Berne une journée de formation intéressante, ceci malheureusement pour la dernière fois. Le thème „Ego-States“ a été favorablement accueilli par nos membres, même si la journée a eu lieu en même temps qu'un colloque de la ZHdK. C'est avec grand plaisir que nous avons pu constater que la moitié des participant(e)s étaient venu(e)s de la Suisse Romande. Comme nous l'avons déjà dit, Beatrice et Martin se retirent de la commission de formation continue et nous cherchons deux nouveaux membres se déclarant prêts à assumer cette tâche. Je suis heureuse d'annoncer que deux membres et la commission d'éthique ont répondu à mon appel et nous allons sans doute pouvoir vous offrir une réunion intéressante en novembre 2013.

Nous espérons également qu'avec l'aide de cette nouvelle commission de formation continue et grâce au memento élaboré par la commission d'éthique, nous pourrons, lors de l'assemblée générale, vous présenter un concept de contrôle de la formation continue. Le rapport de commission de Beatrice et de Martin ainsi que les rapports de la commission d'éthique et de nos délégués EMTC suivent.

La commission d'admission a, cette année encore, accueilli de nouveaux membres et pris congé d'autres membres qui, pour des raisons professionnelles ou pour cause de départ en retraite, se sont tournés vers d'autres horizons. Ainsi, l'ASMT peut annoncer l'admission, cette année, de 19 membres ordinaires, de 5 membres associés et d'un membre de soutien. 10 membres nous ont quittés et 4 ont été exclus. Actuellement, nous comptons 244 membres.

#### *Membres associés:*

Gautier Antoine, Gonzales Garcia Iria, Gotsmann Rachel, Müller Fabian, Schorro Simone

#### *Membres ordinaires:*

Burkart Marianne, Chollet Aline, Eidenbenz Eva-Maria, Frei-Arn Judith, Graf Marianne, Haslbeck Friederike, Heger Mirjam, Knecht Patrizia, Lajh Alexandra, Lesslauer Mireille, Lindenmann Rita, Moser David, Robert-Grandpierre Christine, Rüschi Haupt Susanna, Scharz Benjamin, Steiner Regina, Stohler Jacqueline, Weber Carla, Weixler Bettina, Wetter-Sulzer Christine

#### *Membre de soutien:* Hauser Dorothee

*Départs:* Arnold Kristin, Danioth Andrea, Gerber Trix, Janner Salome, Kowski Juliane, Longchamp Myriam, Ribas Sara, SEAG, Trezzini Irene, Weber Jana

*Exclusions :* Corthey Gasbarro Brigitte, Movaffaghi Shermin, Pfister Nikita Michel, Semanes Tsipora

Mis à part de nombreux contacts par courrier électronique, d'appels téléphoniques, d'entretiens et de réunions en diverses compositions, les membres du comité se sont retrouvés l'an dernier pour une réunion dans le Bioland Olten et ils ont participé à 6 conférences par skype.

Je tiens à remercier tou(te)s mes collègues du comité pour leur collaboration toujours très enrichissante, vivifiante et productive. Pratiquement tous les jours, le secrétariat reçoit de nombreux courriels de personnes de langue allemande ou française qui s'adressent à nous avec des questions concernant la musicothérapie, les formations, les possibilités de stages, les articles de presse et les travaux de maturité. Cet échange contribue largement aux travaux de relations publiques. Vous aussi, vous vous adressez à nous avec vos requêtes, vos suggestions et vos informations qui activent la vie de notre association et contribuent à un échange positif entre les uns et les autres. Je vous invite cordialement à continuer sur cette voie.

**Votre Ursula Wehrli Rothe**

Trad.: MFBF

---

### **Rapport d'activité EMTC 2012**

Etant donné que c'est mon dernier rapport, je me permets d'être un peu plus exhaustive...

Sujets :

1. activités de l'EMTC
2. activité au sein du comité

3. activité en tant que déléguée suisse
4. collaboration internationale pour l'ASMT

## 1. activités de l'EMTC

Notre assemblée générale a eu lieu à Tallinn.



groupe Tallinn 2012

Nos sujets de discussion :

### Groupes de travail actuels :

- **Congrès** : le 9<sup>e</sup> congrès européen de musicothérapie aura lieu à Oslo du 7 au 10 août 2013. L'assemblée générale aura lieu avant le congrès, également à Oslo. Les délégués de l'EMTC contribueront au congrès. La personne de contact est Kerstin Dyblie Erdal. Le congrès de 2016 aura lieu à Vienne. La personne de contact sera Elena Fitzthum.
- **Commission de formation continue** : Heidi Fausch, Tessa Watson, Freya Drossaert
- **Commission de data controlling** : Ruth Walnius, personne de contact
- **Réseau de recherches** : Hanne-Mete Ochsner, personne de contact
- **Site web** : Soren Hald. Pour des raisons de sécurité, d'éventuels changements lui seront transmis via les délégués.
- **EMTR**, le registre européen de musicothérapie, avait une seule admission en été. Ce n'est pas une énorme croissance...

**Nouvelle structure** : ma région étant bien plus grande (13 pays) que celle des autres, nous procédons à une nouvelle répartition. La France, la Bulgarie et la Serbie font dorénavant partie du Sud. La Slovénie refuse et continue à appartenir à l'Europe Centrale.

## 2. activité au sein du comité

Le travail au sein du comité est très intense, les nombreux mails en anglais sont quotidiens. La collaboration parmi les membres est très bonne. Le soutien des associations

professionnelles et des formations en devenir envers d'autres institutions et gouvernements était une tâche très importante.

Je ne peux diffuser des détails du travail interne du comité, mais je peux faire un résumé général : nous avons eu à affronter des problèmes dans deux pays. Des formations anthroposophiques ont eu - à un niveau plus bas - des reconnaissances gouvernementales.

Dans un cas, une guerre non encore terminée s'est déclarée entre une association professionnelle avec des musicothérapeutes de formation universitaire et une association anthroposophique. Voilà en partie la raison des mails quotidiens ...

C'est avec plaisir que nous avons accueilli un nouveau pays membre : la Slovaquie fait dorénavant partie de l'EMTC. J'ai dû expliquer des conditions, demander de la documentation en anglais, en faire le contrôle et faire une demande d'adhésion au comité de l'EMTC.

Comme membre du comité, je représente l'EMTC dans différents pays européens. L'année passée, j'ai rendu visite à la Lettonie et à la Bulgarie.

J'ai représenté l'EMTC en Lettonie lors de la conférence d'art-thérapie à Riga. Elle a duré une semaine et s'est poursuivie à Liepaja pour deux jours supplémentaires comme conférence de musicothérapie. J'ai alors organisé un échange choral. Quelques musicothérapeutes font partie de la chorale lettone sous la direction de la formatrice-chef de musicothérapie. J'ai été aidée par des membres du chœur de Spreitenbach pour l'organisation d'un concert et pour l'hébergement de chacun.



Concert avec le chœur Lauma à Spreitenbach

J'ai eu un échange fructueux avec les représentants en Bulgarie. Une collègue suisse (Corinne Galli) a pu m'accompagner à Sofia pour suivre un congrès (la clinique où elle travaille a pris en charge les frais.... !!!). Je

suis en train d'écrire un rapport sur la musicothérapie en Bulgarie pour l'annuaire allemand des musico-thérapeutes.

Sofia se trouve dans une situation complexe. La musicothérapie psychodynamique bien établie et reconnue comme formation psychothérapeutique (il est vrai, en privée) est concurrencée par la Haute école de musique. Celle-ci offre aux musiciens une formation de master de deux ans. Cette formation ne prévoit pas de travail sous supervision ni de thérapie personnelle et est orientée contenu anthroposophique. D'autres professionnels, p.ex. les masters en psychologie ou en pédagogie sociale en sont exclus. La première volée a terminé l'automne passé. Mon travail consiste maintenant à aider l'association professionnelle bulgare à intégrer les standards EMTC dans ce cursus master ou à obtenir une correspondance entre les deux formations. Là aussi : beaucoup de mails compliqués et probablement encore une visite de Sofia et une visite à Sofia.

En juin, j'aurai vraisemblablement à affronter un problème similaire à Prague. Après, ma mission comme membre du comité EMTC sera terminée. En lien avec ce travail, j'accueille souvent des hôtes musicothérapeutes en provenance de l'étranger.

Je quitte le comité en août 2013. J'en suis membre depuis maintenant 9 ans, 14 ans à l'EMTC, et je dois transmettre les archives, les documents et le savoir qui se sont accumulés chez moi. Bien plus de travail que je n'avais imaginé !!!



*musicothérapeutes lettons chantent dans mon jardin*

### **3. activité en tant que déléguée suisse**

**Commission de formation continue:** je suis la seule membre fixe. Adrienne Lehner et Vilmante Aleksiene ont dû démissionner parce qu'elles ont à assumer d'autres charges; elles désirent pourtant à être tenues au

courant. Freya Drossaert de Belgique et Tessa Watson, UK rejoignent la commission. Nous sommes en train d'élaborer des bases pour la formation continue des musicothérapeutes. Elles vont servir de conditions de base au sein de la formation continue de l'EMTR. En outre, ce travail est sensé offrir un moyen de comparaison dans la formation continue à toutes les associations professionnelles, ASMT incluse.

L'année passée, nous avons établi un « état des lieux » dans les diverses associations professionnelles. En Suisse, c'est toujours le RME et les caisses maladies qui font la loi. Dans la plus part des pays, des discussions sont en cours concernant ce sujet. J'espère que Bettina me remplacera dans ce groupe de travail.

**Références bibliographiques:** reste en cours une bibliographie de la nouvelle littérature musicothérapeutique suisse.

Il était prévu que Bettina Kandé - que le comité a choisie comme déléguée me succédant – soit initiée au travail de déléguée cette année pour qu'elle puisse reprendre la politique musicothérapeutique. Elle nous a informés en automne de son obligation de devoir repousser la reprise de son travail à l'EMTC. Je suis d'accord d'assumer encore cette tâche jusqu'à ce qu'elle puisse reprendre le mandat, probablement en automne 2013. Il est important au sein de l'EMTC - notamment dans les groupes de travail - que les délégués puissent assumer plusieurs périodes de trois ans. Bettina est d'accord de fonctionner ainsi une fois qu'elle aura trouvé ses repères dans son nouveau lieu de vie.

### **4. collaboration internationale pour l'ASMT**

Les contacts internationaux se créent lors du travail à l'EMTC. J'ai ainsi pu obtenir un mandat en Lettonie à une enseignante de la ZHdK.

L'ASMT a signé un accord de collaboration avec la Tchéquie, j'en suis pour le moment la seule personne de contact, position que j'abandonnerai dès que les liens seront tissés.

Je reçois des demandes d'étudiants suisses pour des stages à l'étranger et vice et versa. C'est avec plaisir que je les coordonne et que je les transmets.

J'espère maintenant que Bettina pourra bientôt commencer sa fonction en tant que



déléguée et je me réjouis d'une transmission fructueuse.

Le travail à l'EMTC m'a demandé beaucoup d'énergie et de temps, mais il a également permis des rencontres et événements fort enrichissants. L'enrichissement s'est fait également sur le plan musicothérapeutique grâce au contact avec tellement de musicothérapeutes de formations diverses.

Et ce qui m'a fait très plaisir : j'ai reçu l'année passée non seulement un défraiement forfaitaire de la part de l'ASMT – comme toutes les années précédentes – ce qui n'étaient jamais suffisant. J'ai reçu un défraiement de toutes les charges ainsi qu'un forfait de CHF 1000.--. Cela fait du bien. Et je voudrais ici témoigner de ma reconnaissance. Je voudrais remercier également l'ASMT de la grande confiance dont elle a fait preuve pendant toutes les années de ma mission à l'EMTC.

janvier 2013

Trad.: DH

**Heidi Fausch-Pfister, déléguée suisse EMTC**

---

## **Rapport annuel 2012 de la Commission éthique de l'ASMT**

La CE s'est réunie quatre fois pendant l'année 2012. La première fois dans son ancienne configuration avec Christine Goël, puis dans sa nouvelle composition. Les rencontres ont eu lieu soit à l'atelier M à Auvergnier chez Muriel de Montmollin, soit à Berne chez Regula Riniker. La CE les remercie vivement pour leur accueil généreux et chaleureux.

En 2012, la CE n'a pas été saisie pour un cas, ni sollicitée pour avis. Depuis le mois de juin, la CE s'est rôdée à fonctionner dans sa nouvelle configuration et a réfléchi à ses besoins pour agir comme réelle ressource sur le plan de l'éthique pour les membres de l'ASMT, en plus de son mandat de garante du respect du code éthique.

Elle a constaté unanimement la nécessité de connaître et intégrer des outils permettant d'aborder une situation selon des critères « objectifs » et de disposer d'instruments d'analyse validés par des experts en éthique, et le besoin d'une formation interne a été exprimé par tous les membres. Il est fondamental aux yeux de la CE d'acquérir et de perfectionner ces outils avant d'être confrontée à une situation délicate. Au moment de la « crise » il n'y a ni temps ni recul suffisants pour intégrer les instruments nécessaires à la résolution du problème. Nous avons contacté l'institut Dialog Ethic, un des

organismes les plus pointus en Suisse sur les questions et les formations liées à l'éthique dans le domaine médical et thérapeutique, ainsi que Mme Brigit Kaderli, en possession d'un MAS d'éthique. Nous avons projeté une formation initiale de trois heures avec Mme Kaderli, et évoqué l'idée d'une journée de formation continue pour les membres de l'ASMT avec Dialog Ethic qui s'est montré très intéressé à construire un projet de sensibilisation aux questions de l'éthique pour les membres de l'ASMT.

Cette formation interne devant avoir lieu avant que l'AG puisse nous donner son accord budgétaire pour les 500.- prévus, la CE a demandé au comité s'il était possible de disposer de cette somme, et lui a soumis en même temps l'idée d'une journée de formation continue en 2013 avec Dialog Ethic. Ces deux points ont, dans un premier temps, été refusés par le comité.

Cette réponse négative a choqué et fâché la CE qui n'a pas compris cette position, car il est stipulé dans son règlement à l'article 1 Mandat, que « la CE développe, sur la base du code éthique, une pratique qui est communiquée au sein de l'ASMT [...]. Elle actualise au besoin sa pratique. »

Par la suite, le budget de formation demandé a été accepté par le comité de l'ASMT, au vu du résultat bénéficiaire des comptes 2012.

En 2012, la CE n'a pas fait paraître d'article dans la newsletter, n'ayant pas été sollicitée par les membres sur un sujet de réflexion à partager avec tous. Le comité lui a suggéré de rédiger de brefs articles concernant l'éthique dans la newsletter.

La CE est favorable depuis longtemps à utiliser la newsletter comme lieu de débat et d'échange d'idées, mais plutôt que d'« arroser » les membres de ses réflexions « savantes », elle souhaite se baser sur les questions et les préoccupations des membres et avancer dans ses réflexions au gré des questions soulevées par eux.

Après avoir été pendant plusieurs années une commission un peu fantôme, qui se contentait d'attendre une affaire à traiter, la CE s'efforce depuis quatre ans de remplir son mandat autrement, et souhaite réfléchir avec les membres, se former, s'informer, acquérir des outils d'intervention, et enrichir et renforcer l'ASMT de son expérience ainsi acquise dans le domaine de l'éthique. Les deux membres les plus anciennes ont œuvré ces trois dernières années avec leurs collègues de l'époque pour dynamiser la CE et commencer à lui donner les outils nécessai-

res à son mandat. Les deux nouveaux membres élus en 2012 se sont engagés dans cette optique, par intérêt et envie d'améliorer la qualité et la solidité de la MT en Suisse. Ces quatre personnes forment une équipe aux qualifications et ressources diverses : expérience musicothérapeutique, théologie, soins psychiatriques, analyse systémique et case management, entre autre. Elles interviennent toutes bénévolement, engagent leur temps libre et leur énergie dans ce but.

Cette demande d'un crédit spécial au comité pour une formation continue fait ressortir que le règlement de la CE a omis de penser aux moyens financiers nécessaires pour remplir le mandat qui lui est confié. La CE estime qu'il faut rajouter un article au règlement qui lui permette d'assurer ses tâches. Elle soumet à l'assemblée générale deux modifications du règlement de la commission : un nouvel article concernant son budget et une précision de son mandat au sujet de sa formation continue en éthique.

Genève, février 2013

**Nicole Droin**

---

## **Rapport de la commission ASMT de Formation continue**

### **Compte-rendu de la journée de formation du 29 septembre 2012 à Berne**

Ego-State-Thérapie - Approche et introduction à un modèle thérapeutique

En septembre dernier, nous - Beatrice Neidhart et Martin Schlanstein - avons organisé notre dernière journée de formation continue, après six ans d'activité dans cette commission. Cette fois-ci encore, il nous tenait à coeur de proposer un sujet dans l'air du temps. Dans le domaine de la thérapie des traumatismes notamment, on observe constamment de passionnants développements. Un de ces modèles thérapeutiques – la Ego-State-Therapy – était présenté aux participants par une conférence de Mme Michèle Rondez, directrice thérapeutique du département de traumatologie à la Clinique Clenia Littenheit, psychologue psychothérapeute et professeur titulaire en psycho-traumatologie. L'après-midi a offert un approfondissement du sujet dans deux workshops. Dodo Triebnig (musicothérapeute à la Clinique Clenia Littenheit et psychothérapeute en psycho-traumatologie) a travaillé sur le sujet «la musicothérapie adaptée aux traumatismes», Mme Rondez sur «Ego-State-Therap ... facile».

Grâce à l'atmosphère chaleureuse et détendue de cette journée de formation, tous les participants ont pu repartir chez eux en emmenant un tas d'indications stimulantes et une nouvelle façon de percevoir le travail avec les patients atteints de traumatismes.

**Beatrice Neidhart et Martin Schlanstein**

Trad.: DH

---

### **25th conference of research in music therapy in Augsburg**

Le 8 février dernier une rencontre pour la recherche en musicothérapie a eu lieu à Augsburg, une discipline plutôt négligée en Suisse et pourtant passionnante.

Les rapports des éminents responsables comme la professeure Hanne Mette Ochsner Ridder (Danemark), la doctoresse Monika Nöcker-Ribaupierre, la professeure Cheryl Dileo (USA) ou la doctoresse Karin Mössler ont montré très clairement que la recherche en musicothérapie en Europe a encore bien du travail devant elle.

Il est réjouissant de constater que des recherches à la qualité clinique toujours meil-

leure sont effectuées et que les jeunes chercheurs, à côté de leur engagement, possèdent à l'évidence de bonnes connaissances théoriques, comme le prouve par exemple Mme Mössler avec son compte rendu de recherche théorique éloquent. Ensuite, il est aussi à rapporter que la musicothérapie, en comparaison avec d'autres thérapies artistiques, se place à l'évidence en bonne place quant au critère de l'efficacité.

Cheryl Dileo a présenté quatre méta-analyses des quatre dernières années (les sujets en sont le stress et l'anxiété (2009); patients réanimés (2010); les soins en fin de vie (2010) et les lésions cérébrales (2010) et souligne que la musicothérapie est une offre thérapeutique *sûre, efficace et avantageuse financièrement*.

Le prix Eschen a été attribué pour la pre-

mière fois depuis longtemps à un homme. David Kierspel (FH Heidelberg) a reçu, pour son travail final : „Musicothérapie ambulatoire avec des jeunes dépressifs - projet d'un concept de traitement“ des félicitations pour son concept global: „Théorie, méthode, classification et mise en page, tout comme l'aspect langagier qui forment une excellente harmonie“. Le sujet a également impressionné et été estimé comme particulièrement significatif au niveau de la politique professionnelle. Un champ de travail important est ainsi préparé de façon précise et la recherche est traitée selon les spécificités des troubles.

Rahel Sutter

Trad.: ABL

---

## Bon à savoir

### Courrier des lecteurs

L'année passée, j'ai entrepris des démarches importantes concernant l'assurance professionnelle RC lors de l'ouverture de mon cabinet de musico-thérapie à Schaffhouse. Pour faire profiter les collègues dans une situation similaire et pour leur raccourcir quelque peu ce parcours du combattant, je voudrais faire part ici du résultat de mes recherches pour une solution efficace et financièrement abordable. C'est valable pour tou(te)s celles et ceux parmi vous qui – comme moi – ne peuvent profiter d'une assurance collective à travers une autre association (psychot-hérapeutes, shiatsu, etc.). J'ai choisi de prendre une assurance chez axa. Leur personnel a une certaine expérience avec

notre genre de profession. Mon assurance professionnelle RC avec la valeur assurée de CHF 5'000'000.— me coûte CHF 307.-- par an, en combinaison avec une assurance pour les instruments (valeur CHF 40'000.--) de CHF 291.-- par an.

Gerlinde Rauber

Trad.: DH

### Conseil pratique

Pour les indépendants au sujet de [„encaissement de vos honoraires“](#).

### Demande aux indépendants

Veillez tenir à jour vos descriptions sur la liste des thérapeutes de notre homepage, notamment en ce qui concerne votre affiliation à EMR ou ASCA. Un grand merci d'avance.

## Nécrologie

C'est avec tristesse et reconnaissance que nous vous informons des décès de deux anciens membres de notre association.



Retrouvailles après une pause de 40 ans  
G. Bächli et J. Spalinger photo: R. Bodor

**Johanna Spalinger** a fondé – ensemble avec son mari – un certain nombre de foyers de pédagogie curative d'orientation anthroposophique. Elle y officiait d'abord en tant qu'animatrice musicale et est devenue au fil du temps pionnière de la musicothérapie anthroposophique. Elle faisait partie des membres fondateurs des Ecoles de musique libres, elle était enseignante et membre fondateur de l'Ecole Orpheus de musicothérapie. L'évolution de nouveaux instruments lui tenait à cœur, notamment de ceux dont le son incite l'écoute active. Elle cherchait les origines de la musique à l'aide de l'eurythmie, qui lui fournissait des bases es-

sentielles. Johanna Spalinger était un être très chaleureux et serviable.

**Renata Bodor**

Trad.: DH

\* \* \* \* \*

„Still sein, hinhören, verklingen lassen, staunen.“

Ich habe von dir gelernt, wie wichtig es ist,  
im richtigen Moment los zu lassen  
und sich am Hier und Jetzt zu freuen.“

*Gerda Bächli*

Als Pionierin der Musiktherapie hat **Gerda Bächli** mit ihren wunderbaren Liedern viele Menschen berührt und verzaubert. Ihre Musik und ihre therapeutische Fachkompetenz standen immer im Zeichen der lebendigen mitmenschlichen Begegnung. Wertschätzung, Respekt und Einfühlungsvermögen auch gegenüber Schwächen und Einschränkungen, die Fähigkeit, genau hinzuhören, Präsenz und Leichtigkeit, ein unerschöpflicher Ideenreichtum bis ins hohe Alter und nicht zuletzt eine tiefe Bescheidenheit prägten ihr musiktherapeutisches Schaffen und haben Spuren in uns allen hinterlassen.

**Sandra Lutz Hochreutener**

\* \* \* \* \*

**Nouvelle formation** romande en gestation : L'EATA (Ecole d'Art-thérapie et d'Animation) proposera bientôt une formation en musicothérapie, voir annonce qui suit. L'EATA n'ayant encore transmis que peu d'informations sur le contenu du cursus et sur les intervenants, l'ASMT ne peut, pour le moment, recommander sans réserve cette formation.

### **Nouvelle formation en musicothérapie à l'EATA-Créavie**

#### **L'EATA – Ecole d'art-thérapie et d'animation**

L'éata-Créavie est un centre de formation pour les métiers de l'art-thérapie et de l'animation créative. L'école propose depuis 2001 des formations d'art-thérapeute à médiation plastique et visuelle, des formations d'animateur-trices en atelier d'expression et de créativité, des formations continues, des ateliers de développement personnel, des séminaires et conférences. Depuis 2012, une formation de dramathérapeute (thérapie par le drame et la parole) est également proposée. Et, dès début 2014, l'EATA offrira le cursus de formation en musicothérapie.

#### **Pourquoi une formation en musicothérapie à l'EATA ?**

La musicothérapie possède ses propres outils, ses propres méthodes art-thérapeutiques. A l'EATA, nous pensons que ces dernières peuvent enrichir les autres approches, et vice-versa, dans une philosophie de décloisonnement. Ainsi, le fait d'offrir le cursus dans ces trois spécialisations de l'art-thérapie sera gage, pour les étudiant-es mais également pour les actuelles et futur-es praticien-nes, d'ouvertures et d'échanges singuliers. Les formations sont organisées en modules, en cohérence avec les nouvelles exigences fédérales liées aux métiers de l'art-thérapie. Certains modules seront suivis par l'ensemble des étudiant-es des trois approches. Cela créera des ponts et des synergies dont nous faisons le pari qu'ils engageront tous les acteurs concernés dans une démarche inattendue et, peut-être, renouvelée.

#### **Informations**

Le programme détaillé de la formation en musicothérapie sera disponible sur le site Internet de l'école : [www.eata.ch](http://www.eata.ch), ou sur demande, dès le mois de juillet 2013. La première session d'information pour les personnes intéressées à s'inscrire est agendée aux 16 et 17 juin 2013. Talon d'inscription et précisions sont disponibles sur le site Internet de l'école.

Des sessions de formation continue à l'intention des musicothérapeutes sont aussi prévues. L'EATA est à disposition dès maintenant pour tout renseignement. Si cette nouvelle possibilité de formation vous paraît digne d'intérêt, n'hésitez pas, en tant que musicothérapeutes praticien-nes, à en parler autour de vous. Nous vous en remercions chaleureusement d'avance.

Katia Delay Groulx  
Directrice de l'EATA

\* \* \* \* \*

### **Impressum**

Ed.: Association Professionnelle Suisse de Musicothérapie ASMT  
secrétariat: Seldwylstr. 30, 8217 Wilchingen,  
Tel. 079 280 69 27 E-mail: [info@musictherapy.ch](mailto:info@musictherapy.ch)

Responsable de rédaction de la version francophone: Anne Bolli Lemièr, 140,  
Rte de Suisse, Port-Choiseul, 1290 Versoix,  
E-mail: [bolli@musictherapy.ch](mailto:bolli@musictherapy.ch)  
Layout: Rahel Sutter, [sutter@musictherapy.ch](mailto:sutter@musictherapy.ch)